

Béatrice Longuenesse, *Kant et le pouvoir de juger. Sensibilité et discursivité dans l'Analytique transcendantale de la Critique de la raison pure*, Paris, PUF (coll. « Épiméthée »), 1993, 482 p.

Claude Piché

Volume 23, Number 2, Fall 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027411ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027411ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Piché, C. (1996). Review of [Béatrice Longuenesse, *Kant et le pouvoir de juger. Sensibilité et discursivité dans l'Analytique transcendantale de la Critique de la raison pure*, Paris, PUF (coll. « Épiméthée »), 1993, 482 p.] *Philosophiques*, 23(2), 443–446. <https://doi.org/10.7202/027411ar>

Béatrice Longuenesse, *Kant et le pouvoir de juger. Sensibilité et discursivité dans l'Analytique transcendantale de la Critique de la raison pure*, Paris, PUF (coll. « Épiméthée »), 1993, 482 p.

Dans cet ouvrage, Béatrice Longuenesse nous propose de prendre au pied de la lettre la thèse introduite dans la *Critique de la raison pure* selon laquelle il existe une correspondance stricte entre la table des formes logiques du jugement et la table des catégories. C'est la table des formes logiques qui doit servir de « fil conducteur » à l'inventaire des concepts purs de l'entendement car, dans les termes du § 10 de l'Analytique des concepts, « la même fonction qui donne l'unité aux représentations diverses dans un jugement donne aussi à la simple synthèse des représentations dans une intuition l'unité qui, exprimée généralement, s'appelle le concept pur de l'entendement. » (CRP A 79/B 105, ici 80-81, 220). Cette thèse exposée dans le cadre de la déduction métaphysique est bien connue, mais Kant laisse dans l'ombre la manière précise dont chacune des formes logiques du jugement est transposée.

Faute d'avoir été suffisamment explicite sur la manière dont les différentes fonctions logiques du jugement régissent également l'acte de liaison qu'incarne la catégorie, Kant a semé le doute dans l'esprit de maints commentateurs, qui jugent artificiel ce passage de la logique formelle à la logique transcendantale. Ainsi Heidegger considère-t-il que les formes logiques du jugement n'ont qu'un caractère dérivé et que les types de liaison qu'elles renferment trouvent leur

origine dans une synthèse beaucoup plus originaire, laquelle est le fait de l'imagination (p. 225, note). Cette méfiance à l'égard du caractère originaire de la table des jugements marque aussi son interprétation de la *Critique de la raison pure* dans *Kant et le problème de la métaphysique*. De son côté, le chef de file de l'École néo-kantienne de Marbourg, Hermann Cohen, est amené, devant l'allure elliptique des développements de Kant, à renverser l'ordre réel de la déduction métaphysique et à considérer que ce sont en vérité « les principes, fondements systématiques de la science newtonienne, qui sont le moteur de la découverte des catégories » (p. 92). Or, la lecture que nous propose Béatrice Longuenesse offre l'avantage non seulement de renvoyer dos à dos ces deux interprétations — qui ont profondément marqué les études kantienne —, mais également de mettre en évidence la lacune qui leur est commune : de part et d'autre, on a trop tôt capitulé devant la tâche, ardue, il est vrai, qui consiste à compléter les développements de la *Critique* et à dégager les liens qui unissent les fonctions logiques du jugement et les catégories. Aussi Béatrice Longuenesse doit-elle se livrer à un patient travail de reconstruction des modalités de passage des simples formes logiques à ces concepts d'objet que sont les catégories, recherche qui lui permet de jeter un nouvel éclairage sur chacune des étapes de l'Analytique. Guidée par la table des jugements, son analyse minutieuse de la déduction des catégories (dont les versions de 1781 et de 1787 se révèlent complémentaires, p. 86), de la théorie du schématisme et du système des principes nous permet de découvrir la cohérence de l'Analytique, qui se présente dès lors dans son unité organique.

Pour ce faire, l'auteur ne scrute pas seulement le corpus de l'Analytique proprement dit, mais sait mettre à profit un chapitre transitoire, qui dans la *Critique* a l'allure d'une simple « annexe » : l'Amphibologie des concepts de la réflexion. Or, ce texte, souvent négligé, revêt une importance centrale au moment où il s'agit d'indiquer la transition d'une logique formelle à une logique de l'objet. Les concepts de la réflexion y sont notamment classés par Kant selon les quatre subdivisions logiques de la quantité, qualité, relation et modalité. Ils incarnent en fait les « règles de la genèse réflexive de tout concept » (p. 159). Avant même l'énonciation d'un jugement quelconque, ils régissent les opérations logiques de comparaison menant à des concepts, lesquels seront après coup appelés à prendre place dans un jugement. Ces concepts *a priori* de la réflexion ne doivent pas être sous-estimés, car ils fournissent la clef de la « genèse même des concepts à partir du sensible ». C'est dire que l'entendement intervient déjà à l'étape de l'unification du divers sensible, et ce grâce à un acte de réflexion qui n'est pas sans affinité avec ce qu'entendra plus tard la troisième *Critique* par l'expression « jugement réfléchissant », soit la recherche d'un universel dans le particulier sans toutefois que cette recherche soit d'emblée placée sous la conduite d'un concept (jugement déterminant). L'auteur éclaire par là le processus impliqué par la synthèse sensible exposée au § 24 de la déduction de 1787 (*synthesis speciosa*). Avant même l'intervention de la catégorie ou de quelque concept que ce soit, l'entendement commande d'entrée de jeu la recherche de l'unité dans le sensible, et ce en vue d'un jugement (à venir). C'est en ce sens qu'il faut lire le titre de l'ouvrage, *Kant et le pouvoir de juger* : l'expression « pouvoir de juger » ne traduit pas ici l'*Urteüskraft* introduite plus loin dans l'Analytique des principes, elle renvoie plutôt à l'entendement désigné par Kant dans l'Analytique des concepts comme le *Vermögen zu urteilen*. Béatrice Longuenesse voit dans ce *Vermögen* une « potentialité », un « conatus », c'est-à-dire une « aptitude à la pensée discursive » (p. XV), alors que la *Kraft* de l'*Urteüskraft* renvoie plutôt à l'expérience effective du jugement. Le « pouvoir » de juger comporte donc une tendance à ordonner le divers en vue d'un jugement :

« la simple potentialité de jugement ou aptitude à la discursivité qu'est le *pouvoir de juger* muni de ses formes logiques devient travail de taupe qui oriente les synthèses aveugles de l'imagination (*synthesis speciosa*) en vue de la réflexion logico-discursive » (p. XXIII).

En mettant ainsi en lumière cette intervention de l'entendement dans la simple mise en ordre du divers sensible avant même que celui-ci ne soit subsumé sous un concept dans un jugement, l'auteur est en mesure de résoudre, entre autres, l'épineux problème que pose l'interprétation du fameux passage du § 26 consacré à la distinction entre « forme de l'intuition » et « intuition formelle ». Les deux lectures opposées qu'en font Heidegger (p. 248-250) et le néo-kantien Natorp (dans *Die logischen Grundlagen der exakten Wissenschaften* [1910], p. 276 ; voir à ce sujet Heidegger, *Gesamtausgabe* 25, p. 132) doivent être toutes deux rejetées, dans la mesure où elles partagent la prémisse suivant laquelle l'intuition formelle implique la subsomption de la forme de l'espace sous un « concept ». La mise en lumière du rôle de la *synthesis speciosa* qui est à l'origine de l'intuition formelle permet au contraire à l'auteur d'expliquer l'apport de l'entendement dans tout acte d'unification du divers, sans qu'il soit besoin d'en conclure du même coup à la subsomption de ce divers sous un concept déterminé. Cette lecture (p. 247) est aussi en parfait accord avec la lettre du § 26 où il est stipulé à la fois que l'unité de l'intuition formelle implique une détermination de la sensibilité par l'« entendement », mais que, en même temps, cette unité « précède tout concept » (CRP B 161).

Il n'est pas possible de rendre compte, dans les limites qui nous sont imparties, de la finesse et de la précision de la lecture de Kant qui nous est offerte dans cet ouvrage, pas plus que de faire état de l'abondance des résultats qui en découlent. Mais le traitement réservé au problème de la causalité peut en donner une bonne idée. Prenant le contre-pied de la thèse de Puech (p. 414, note) selon laquelle Kant, dans sa saisie du thème de la causalité, serait moins tributaire de Hume que de la tradition rationaliste, l'auteur indique à quel point les termes dans lesquels est posé le problème de la causalité sont humiens, mais aussi dans quelle mesure Kant rompt de manière décisive avec le scepticisme de Hume. Dès le moment où s'amorce la synthèse successive des représentations par l'imagination, intervient une tendance, issue de l'entendement, à ordonner le divers en vue de le soumettre à un jugement (dont la forme sera, dans le cas présent, celle d'un jugement hypothétique). « Mais à la différence de Hume, [Kant] considère que cette tendance est non pas celle de l'imagination engendrant nos raisonnements sur les questions de faits, mais celle de l'entendement (l'aptitude à la discursivité, le pouvoir de juger) orientant les synthèses de l'imagination » (p. 429). On voit bien que, dès le départ, la *synthesis speciosa* se trouve dépendre de l'entendement, ce qui exclut toute interprétation de la causalité en simples termes d'association empirique. Les liaisons opérées par l'imagination sont d'emblée soumises à une « tendance » au jugement, inhérente à l'esprit humain et dont les modes de liaison du divers, tant réfléchissants que déterminants, ont un statut *a priori*.

Le thème de la causalité ne trouve une véritable explication que dans la troisième Analogie de l'expérience, par le principe de l'action réciproque. À ce propos, Béatrice Longuenesse fait remarquer à juste titre que Kant souligne l'implication du sujet empirique lui-même dans les rapports dynamiques du monde matériel. Celui-ci entre en commerce avec les autres corps dans l'espace, ce qui explique l'action exercée par les objets physiques sur son « propre corps » (p. 451), sous la forme de la sensation. Le sujet kantien doit donc se reconnaître comme sujet empirique, doté d'une réceptivité, laquelle est condition de la mise en œuvre des fonctions de l'entendement ; en sorte que son

vis-à-vis, le sujet transcendantal, n'est pas un sujet purement transcendant. Il ne dispose que du privilège d'« affecter » (p. 223, 254) spontanément le sens interne selon les règles que lui fournit l'entendement. Spontanéité et réceptivité apparaissent dès lors indissociables. Dans ces conditions, la *Critique de la raison pure* ne débouche pas sur une onto-théologie *sub specie æternitatis*, mais sur une « ontologie comme pensée immanente », c'est-à-dire conforme aux facultés d'un être fini dont les objets ne peuvent être constitués qu'à l'aide du divers de l'intuition sensible.

Pour qui s'intéresse à la cohérence interne de l'Analytique transcendantale, l'ouvrage de Béatrice Longuenesse présente une tentative fort bien articulée et très convaincante en vue de restituer à l'argumentation kantienne l'unité qu'elle réclame. Il faut souligner le mérite de l'auteur d'avoir su montrer toute la portée de l'affirmation de Kant selon laquelle la table des fonctions logiques du jugement contient le « principe » de la déduction des catégories (CRP A 80/B 106).

Claude Piché
Département de philosophie
Université de Montréal
